

Résidence curatoriale

Artistes en résidence, Clermont-Ferrand

Période de résidence : un mois entre octobre 2022 et mars 2023, soit de manière continue, soit fractionné en deux temps

Date limite de candidature : 1 juillet 2023 23h59 heure française

Créée en 2011 à Clermont-Ferrand, Artistes en résidence (A·R) est une association qui soutient la création contemporaine par la mise en place de résidences à destination d'artistes, chercheur·ses et commissaires et/ou critiques d'art en art contemporain. Elle œuvre pour la mobilité artistique, la circulation des idées et la mise en commun des savoirs et savoir-faire par le développement d'un vaste réseau de partenaires locaux, nationaux et internationaux.

Les résidences d'A·R sont pensées comme des temps entièrement dédiés à la recherche et à l'expérimentation, sans obligation de rendu final. Cette orientation entend accorder aux artistes, commissaires et/ou critiques d'art du temps pour des recherches qualitatives et approfondies, favoriser une réelle immersion dans le territoire et permettre tous les tâtonnements, détours et remises en question critiques nécessaires au développement des pratiques artistiques.

Le programme de résidence curatoriale a pour but d'accueillir à Clermont-Ferrand un·e commissaire et/ou critique d'art sans limite d'âge ou de nationalité entre octobre 2022 et mars 2023. Il ou elle a la liberté d'organiser son temps de travail soit en deux périodes de 2 semaines, soit sur 1 mois consécutif, en fonction de la disponibilité et des envies du·de la commissaire et/ou critique d'art. Cette flexibilité dans l'organisation de la résidence entend répondre aux réalités socio-professionnelles variées des commissaires et/ou critiques d'art, en rendant compatible un temps de réflexion, de recherche et de rencontre avec la scène artistique locale, avec les obligations professionnelles et/ou familiales des résident·es.

La résidence curatoriale est envisagée à la fois comme une résidence de recherche mais aussi de rencontres et de mise en relation avec les acteurs et actrices du territoire. Le·a candidat·e s'engage donc à être disponible pour rencontrer et dialoguer avec la scène locale tout en étant libre d'utiliser son temps de résidence pour développer ses sujets de recherche.

Afin de faciliter les échanges avec la scène artistique locale, il est fortement conseillé de parler le français ou l'anglais. Il est toutefois précisé qu'une majeure partie des artistes et professionnel·les de l'art clermontois sont francophones.

LA RÉSIDENCE COMPREND :

Rémunération :

Le·la commissaire d'exposition et/ou critique d'art dispose d'une bourse de résidence de 1500 euros.

Déplacements :

Les frais de déplacement sont pris en charge à hauteur de 400 euros maximum. Les éventuels frais de visa sont à la charge des commissaires et/ou critiques. Une lettre d'invitation peut être fournie par A·R pour appuyer la demande de visa.

Logement :

Le·a commissaire et/ou critique d'art dispose d'une chambre privée dans un appartement entièrement équipé de trois chambres - avec salle de bain, cuisine ainsi qu'un jardin - partagé avec d'autres résident·es.

Espace de travail :

D'un espace de travail dédié avec bureau et connexion internet. Il est situé dans les locaux d'Artistes en résidence dans le complexe pluridisciplinaire La Diode, partagé, entre autres, avec Les Ateliers, association qui gère 17 ateliers d'artistes locaux·ales sur place.

Le·a commissaire et/ou critique d'art sélectionné·e aura accès à la salle informatique avec ordinateur et imprimante/scanner A3...).

Accompagnement :

Favorisant les rencontres et les échanges, l'équipe d'A·R offre un accompagnement au/à la commissaire et/ou critique et le·a met en lien avec des artistes, des professionnel·les de l'art, des chercheur·ses, ou toute autre personne pouvant contribuer au développement de leur pratique.

Présentation publique :

Le·a commissaire et/ou critique d'art peut, si il ou elle le souhaite, organiser ou participer à un événement public au cours duquel il ou elle peut présenter ses projets ou recherches. Le·a commissaire et/ou critique d'art n'a aucune obligation de présenter publiquement son travail si il ou elle ne le souhaite pas. Le·a commissaire et/ou critique d'art bénéficie d'une rémunération supplémentaire de 150 euros dans la limite d'un événement public pendant sa résidence.

POUR CANDIDATER, LES COMMISSAIRES OU CRITIQUES DOIVENT ENVOYER :

Le formulaire de candidature, accessible ici :

<http://artistesenresidence.fr/fr/residences/residence-curatoriale-2022>

Un bref texte présentant leur démarche curatoriale et critique générale et les enjeux de leur recherche ;

Un CV/biographie/expographie détaillé présentant notamment les projets développés en tant que critique d'art et/ou commissaire d'exposition ;

Une lettre de motivation spécifique à la résidence curatoriale.

Note : Il n'est pas attendu des commissaires et/ou critiques d'art d'esquisser un projet spécifique pour la résidence, mais de préciser leur besoin et/ou leur intérêt pour le programme de résidence curatoriale, ou pour une résidence curatoriale en général. Il est précisé que le programme de résidence curatoriale est une résidence de recherche sans obligation de rendu final. Dans leur note d'intention, les commissaires et/ou critiques d'art peuvent mettre en évidence leurs recherches en cours, leurs attentes quant à la manière dont la résidence élargira leur corpus de travail et/ou développer leur réseau professionnel, leur besoin d'un temps de travail rémunéré, leur lien ou leur intérêt pour le territoire, ou toute autre raison qui explicite leur envie de postuler.

Les candidatures peuvent être rédigées en français ou en anglais.

La date limite de candidature est le 1 juillet 2022 à 23h59 (heure française).

Le comité de sélection est composé des co-coordonateur·ices d'A·R, d'artistes et de professionnel·les locaux·ales de l'art.

Le résultat sera communiqué fin juillet par mail.

Pour toutes autres questions :

candidatures.curatoriale@artistesenresidence.fr

Curatorial residency

Artistes en résidence, Clermont-Ferrand

Residency period: one month between October 2022 and March 2023, whether it be over 1 consecutive month or in 2 sessions of two weeks.

Deadline : 1st of July 2022 23h59 (French time)

Created in 2011 in Clermont-Ferrand, Artistes en résidence (A·R) is a non-profit organization that supports contemporary creation by organizing residencies for artists, researchers, curators and art critics in the field of contemporary art. We support international mobility of artists, the circulation of ideas and skills through the development of a vast network of local, national and international partners.

At A·R, residencies are considered as a time entirely dedicated to research and experimentation with no obligation to produce a final work or object. Our goal is to provide artists, curators and/or art critics with the necessary time for qualitative and in-depth research, to promote a true immersion in the residency context, and to allow for trial and error as well as critical questioning necessary for the development of artistic practices.

The curatorial residency program aims at welcoming a curator and/or art critic of any age and nationality to Clermont-Ferrand between October 2022 and March 2023. The selected curator and/or art critic is free to organize their residency as suited to their availability, either in two periods of 2 weeks, or over 1 consecutive month, depending on the availability and desires of the curator and/or art critic. This flexibility takes into consideration the varied realities of the curator and/or art critic and allows time for reflection and research compatible with their professional and private obligations.

This program is considered both a research residency and an occasion for encounter with the local artists and art professionals. The participating curator and/or art critic therefore agrees to be available for meetings and dialogue with the local scene. However, he or she also has time to dedicate to their own research. In order to facilitate exchanges with the local artistic scene, it is strongly advised to speak French or English. It is specified that a major part of the artists and art professionals in Clermont are French-speakers.

The residency comprises :

- A stipend of 1500 euros total.

- Travel costs :
Travel costs can be covered up to 400 euros. Visa fees are to be covered by the curator and/or art critic. An invitation letter can be provided by A·R for the visa application process.

- Accommodation: :
The accommodation is a private bedroom in a fully equipped three bedroom apartment – with a bathroom and kitchen as well as a garden – shared with other residents.

- Working spaces :
A dedicated workspace with desk and internet connection. This studio is located on Artistes en Résidence premises in the multidisciplinary complexe La Diode, shared, amongst others, with Les Ateliers, an association that manages 17 studios for local artists on site.
The selected curator and/or art critic will have access to the informatic room with computer and A3 printer/scanner...

- Mentorship :
Fostering meetings and exchanges, A·R's team offers mentorship to the curator and/or art critic and provides contacts of various art professionals, researchers or any other person who can contribute to the development of their practice.

- Public presentation:
The curator and/or art critic may, if he or she wishes so, organize or take part in a public event during which they can present their work or research. There is no obligation to present their work publicly. The curator and/or art critic can benefit from a flat fee of 150 euros for up to one public event during their residency.

TO APPLY, THE CURATORS AND/OR ART CRITICS MUST SEND THE FOLLOWING

- The completed application form, accessible here :
<http://artistesenresidence.fr/en/residencies/residence-curatoriale-2022>
- A brief text presenting their curatorial and critical approach, and/or their research subjects;
- A detailed CV/biography revealing in particular the projects developed as an art critic and/or curator;
- A motivation letter addressing their interest in the curatorial residency;
Note : Curators and/or art critics are not expected to outline a specific project for the residency, but to specify their need and/or interest in the curatorial residency program, or in a curatorial residency in general. It is specified that the curatorial residency program is a research residency with no obligation of a final event. In their note of intent, curators and/or art critics can highlight current research, their expectations about how the program will expand their existing body of work and/or enhance their professional development, their need of paid working time, their link to or interest in the territory, or any other reason that explains their desire to apply.

The applications can be written in French or English.

The deadline to apply is the 1st July, 2022 at 23h59 (French time).

The selection committee is composed of the co-coordinators of A·R, local artists and local art professionals.

The result will be communicated by email at the end of July 2022.

**For any questions, please contact:
candidatures.curatoriale@artistesenresidence.fr**